

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
BLACOURT

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 060-216000737-20240629-20_2024-DE

SLO

REUNION DU 29 juin 2024

DATE DE CONVOCATION

24 juin 2024

délibération n°20-2024

DATE D’AFFICHAGE

24 juin 2024

Le 24 juin 2024 à 10 heures 00, le conseil municipal

dûment convoqué s’est réuni sous la présidence de Monsieur Fouquier Jean-Pierre maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Inscrits : 11

Etaient présents :

M FOUQUIER Jean-Pierre, M RICHARD Jacques, Mme COPPE Françoise,
M LEVASSEUR Sébastien, M MARTIN Arnaud, Mme MONKA Marielle, M
LEGAC Dany, Mme PETITFRERE Elodie

Présents : 08

Votants : 10

Etaient absents : M DECAJNY Méryl, M RYCKEBOER Benoit Mme
COULON Véronique

Pouvoir : M RYCKEBOER Benoit a donné pouvoir à MARTIN Arnaud
M COULON Véronique a donné pouvoir à Marielle Monka

Secrétaire de séance : Coppe Françoise

Délibération fixant les tarifs de location de la salle Michel Commelin :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) L. 2122-22 du CGCT;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 février 2004 portant sur la tarification de location de la salle communale,

Considérant le souhait de la commune de revoir ces tarifs, à partir de l’année 2024,

Le conseil municipal, à l’unanimité,

Approuve les tarifs de location suivants :

Location de la salle Michel Commelin	
Caution	400€
Vin d'honneur	50€
Associations	Gratuit
2 jours (habitants de Blacourt)	200€ vaisselle incluse
2 jours (hors commune)	350€ vaisselle incluse

- d’abroger la délibération du 24 février 2004,

cette délibération prendra effet dès transmission en préfecture.

Le 01 juillet 2024

Le Maire,

Fouquier Jean-Pierre


